

Saint-Prime, 1^{er} juin 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} juin 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérer, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Madame Caroline Bergeron, directrice générale, Monsieur Régis Girard, directeur financier ainsi que monsieur Francis de la Boissière inspecteur en bâtiments.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Caroline Bergeron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2020-109

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle maximale de dix jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par visioconférence.

2020-110

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2020-111

Acceptation des procès-verbaux du 4 et 19 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la modification de la résolution portant le numéro 2020-082 au procès-verbal du 4 mai 2020 afin que les deuxième et troisième alinéas soient modifiés pour les alinéas suivants :

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la modification de la résolution portant le numéro 2020-098 au procès-verbal du 19 mai 2020 afin que les deuxième et troisième alinéas soient modifiés pour les alinéas suivants :

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle maximale de dix jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 19 mai 2020 soient acceptés tels que modifiés.

2020-112

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 1^{er} juin 2020 totalisant la somme de (factures payées) 110,776,94 \$
(prélèvements Nos 3871 à 3888 et chèques Nos 39768 à 39786)
- en date du 1^{er} juin 2020 totalisant la somme de (factures à payer) 167,470,14 \$
(chèques Nos 39787 à 39832)

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Caroline Bergeron
Directrice générale

2020-113

Autorisation de communications avec Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la résolution portant le numéro #2018-223 adopté le 1^{er} octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise madame Caroline Bergeron, directrice générale, monsieur Régis Girard, directeur financier et madame Kathy Tremblay, adjointe à la Trésorerie, à consulter et agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit ou en utilisant des services en ligne soit :

- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux services de clicSÉCUR-Entreprises et aux services en ligne Mon dossier pour les entreprises ;
- Consulter et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et accepter celles-ci ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, aux représentants les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux autres obligations de toute nature de la Municipalité.

2020-114 **Plan municipal de gestion des risques en cas de sinistre – Modification de la Coordonnatrice**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Prime a accepté le Plan municipal de gestion des risques en cas de sinistre tel que présenté en adoptant la résolution portant le numéro 2019-153 le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Bergeron a été nommée Directrice générale en date du 20 avril 2020 en remplacement de monsieur Régis Girard et qu'elle est entrée en poste le 27 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal de Saint-Prime accepte de nommer madame Caroline Bergeron, Directrice générale, à titre de Coordonnatrice au Plan municipal de gestion des risques en cas de sinistre en remplacement de monsieur Régis Girard.

2020-115 **Programme d'aide financière à l'entreprise – Entente avec l'entreprise CVR Solutions Inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CVR Solutions inc. est propriétaire depuis le 20 avril 2020 de l'immeuble non résidentiel situé au 66, rue de la Rivière à Saint-Prime, et que suite à cette acquisition, 3 nouvelles entreprises se sont récemment installées sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise requiert l'aide financière de la Municipalité de Saint-Prime afin de l'aider à concrétiser son projet de démarrage sur une base solide; laquelle aide pourrait prendre la forme d'un congé de taxes foncières prévoyant un remboursement sur une période de cinq (5) ans débutants avec l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT la résolution No 2016-050 de ce conseil, en date du 7 mars 2016, ayant pour but d'adopter un *Programme d'aide financière à l'entreprise* en conformité avec les dispositions de l'article 92.1 et du 3^e alinéa de l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'une somme totale de 40 859 \$ est présentement engagée, par entente, en regard de ce programme d'aide pour l'année 2020 sur un budget total maximal de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, il y a lieu de prévoir dans un protocole d'entente à intervenir avec l'entreprise *CVR Solutions inc.*, les modalités d'attribution de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

- 1) **QUE** ce conseil autorise, Monsieur Lucien Boivin et Madame Caroline Bergeron, respectivement maire et directrice générale, à signer pour et au nom de la « Municipalité de Saint-Prime » une entente avec l'entreprise **CVR Solutions inc.** relativement aux modalités d'attribution d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entreprise* adopté par la résolution No 2016-050 du 7 mars 2016; le tout prévoyant un remboursement des taxes foncières payées, sous la forme de crédit de taxes (remboursement), et selon le pourcentage établi aux articles 5 et 6 dudit protocole d'entente pour les années suivantes :

Années 2021 à 2025 inclusivement

2020-116 **Prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félicien (Immeubles de Saint-Prime) pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félicien (Immeubles de Saint-Prime) pour l'année 2020 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 215 553\$, et une contribution municipale de 6 770\$.

2020-117 **Protocole d'entente – Entretien Véloroute des bleuets – Saison 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Lucien Boivin, maire et madame Caroline Bergeron, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec la MRC du Domaine-du-Roy relativement aux travaux d'entretien « saison 2020 » de la Corporation du Circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean »; le tout selon le protocole d'entente établi par la MRC et transmis à la Municipalité en date du 14 mai 2020.

QUE ce conseil désigne Monsieur Dany Desbiens, coordonnateur Travaux publics, comme interlocuteur auprès de la MRC du Domaine-du-Roy, à titre de personne responsable de l'exécution du présent protocole d'entente.

2020-118 **Vente d'un terrain résidentiel à Annie-Claude Desmeules et Nicolas Girard**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 35 000 \$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à madame Annie-Claude Desmeules et monsieur Nicolas Girard, le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par madame Annie-Claude Desmeules le 4 mai 2020:

- Lot 5 886 040 du Cadastre du Québec d'une superficie de 2 237.6 mètres carrés (24 085.33 pieds carrés), formant un emplacement sis au 75 rue des Hirondelles à Saint-Prime.

QUE ce conseil mandate Me Jean Girard, notaire de Caïn, Lamarre pour la préparation de l'acte notarié.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire et madame Caroline Bergeron, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 17 juillet 2020, cette résolution deviendra nulle.

2020-119 **Vente aux enchères publiques multi familiale**

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie Covid-19, la municipalité de Saint-Prime désire stimuler la reprise économique et offrir aux promoteurs potentiels des incitatifs à construire deux unités de 6 logements sur les 3 terrains situés au 75, 81 et 87 rue des Cornouillers;

CONSIDÉRANT QUE pour aider les acquéreurs à rentabiliser un tel projet, le conseil souhaite offrir un programme incitatif sous forme de crédits pour aménagements (paysagers, aires de jeux ou installations de confort) et de crédits de taxes foncières selon les modalités suivantes :

Crédits pour aménagements

Dépenses admissibles :

1. Tout aménagement paysager. (gazon, arbres, fleurs, jardin...)
2. Tout jeu et amusement pour enfants (carré de sable, piscine, structure de jeux...)
3. Tout jeu et installation de confort pour les aînées ou la famille (balancelle, coin jasette, jeu de palet...)

Dépenses inadmissibles :

1. Tout ce qui est béton, asphalte, briques, blocs de remblais.
2. Matériel de remplissage (terre, gravier, concassé...) à moins qu'il serve à l'installation de jeux pour enfants ex : bac de sable.

Crédits disponibles :

Nombre de logements	Montant alloué par logement
4 et 5 logements	200 \$
6, 7 et 8 logements	300 \$
9 logements et plus	500 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se départir de ces trois terrains en bloc, par une vente publique où les personnes intéressées pourraient déposer une offre d'achat afin de pouvoir acquérir les emplacements visés pour une construction multifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de fixer un prix plancher de 3 000 \$ par terrain pour un total de 9 000 \$ afin d'avoir des offres raisonnables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les actes de vente comportent une clause de rétrocession aux frais de l'acquéreur, une obligation de construire la première unité de 6 logements au cours de l'année 2020 et la deuxième unité de 6 logements au cours de l'année 2021 et une pénalité de 15 % du prix de vente dans le cas d'une rétrocession;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à prévoir une campagne de publicité à Planète 99.5 pendant 7 jours pour un montant approximatif de 780 \$ plus taxes ainsi que sur le site internet de la municipalité et dans les médias sociaux appropriés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Perron **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte de mettre en vente en bloc, les terrains suivants selon les clauses mentionnées ci-haut au prix de 3 000 \$ plus taxes pour chacun des terrains situés 75-81 et 87 rue des Cornouillers.

QUE le conseil offre un programme incitatif de crédits pour aménagements et de crédit de taxes foncières, sous forme de remboursement, selon les modalités suivantes :

Crédits pour aménagements

Dépenses admissibles :

1. Tout aménagement paysager. (gazon, arbres, fleurs, jardin...)
2. Tout jeu et amusement pour enfants (carré de sable, piscine, structure de jeux...)
3. Tout jeu et installation de confort pour les aînées ou la famille (balancelle, coin jasette, jeu de palet...)

Dépenses inadmissibles :

1. Tout ce qui est béton, asphalte, briques, blocs de remblais.
2. Matériel de remplissage (terre, gravier, concassé...) à moins qu'il serve à l'installation de jeux pour enfants ex : bac de sable.

Crédits disponibles :

Nombre de logements	Montant alloué par logement
4 et 5 logements	200 \$
6, 7 et 8 logements	300 \$
9 logements et plus	500 \$

Crédits de taxes foncières : **3 ans dégressif**
Année 1 : 100 %
Année 2 : 75 %
Année 3 : 50 %

QUE le conseil accepte une dépense approximative de 780 \$ plus taxes applicables pour la campagne publicitaire sur les ondes de Planète 99,5 de Roberval.

2020-120 Reconsidération de la résolution : Formation comité local MADA (Municipalité amie des aînés)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil reconsidère la résolution portant le numéro 2020-096 adoptée le 4 mai 2020 afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

QUE la municipalité nomme madame Jacynthe Perron en tant que responsable territoriale et madame Claudia Gagnon comme responsable substitut territoriale au sein du comité local MADA (Municipalité amie des aînés) de la municipalité de Saint-Prime.

2020-121 Camp de jour - Ouverture saison 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil prend la décision de procéder à l'ouverture du camp de jour pour la saison 2020 à compter du 22 juin 2020 sous certaines conditions tout en respectant les nouvelles normes sanitaires exigées par la pandémie COVID-19 en référence pour les camps de jour municipaux.

2020-122 Camp de jour – Rapport d'embauche des animateurs saison 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d'été prévus au service des loisirs; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT le rapport d'embauche fourni par la Directrice des Loisirs, madame Claudia Gagnon.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par la directrice générale, en date du 1er juin 2020.

Note : 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la date d'embauche de chaque étudiant retenu.

2020-123 Luminaires Domaine Parent

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Fortin, président du Domaine Parent demande l'autorisation à la municipalité dans le but d'acquérir trois luminaires dans sa lettre du 22 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal soit en accord avec la demande de monsieur Pierre Fortin, pour l'ajout de trois luminaires maximums au Domaine Parent.

2020-124

Ajournement de l'assemblée

À 20h27, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi, 15 juin 2020 à 20h00.

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Caroline Bergeron
Directrice générale

=====

